

## Avis votés par la F3SCT-D des Hautes-Alpes

Vendredi 12 janvier 2024

Avis votés	Réponse de l'administration
<p><b><u>Avis n°1</u></b></p> <p>Les membres de la F3SCT-D 05 demandent le respect des prérogatives et des missions de cette instance, et en particulier le fait qu'elle doive être « <i>consultée sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.</i> » (Art. 57 du décret 2020-1427)</p>	
<p><b><u>Avis n°2</u></b></p> <p>Les membres de la F3SCT-D 05 demandent le retrait de la note de service parue au BD n°84 du 9 janvier 2024 et sa réécriture en respectant les décrets 82-453 et 2020-1427, puis la consultation de la F3SCT départementale avant sa parution.</p>	